

## DECISION n° 2024.14

MARCHE N° 2024-043 – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
- ◆ **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 4° ;
- ◆ **Vu** les dispositions du code de la commande publique ;
- ◆ **Considérant** le DCE N° 2024-043 relatif au marché "Fournitures et plantations d'arbres" établi par le Service marchés publics ;
- ◆ **Considérant** que le montant estimé de ce marché s'élève à 80.000,00 € HT, soit 96.000,00 € TTC ;
- ◆ **Considérant** qu'il est proposé de passer le marché par procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
- ◆ **Considérant** que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2024, article 2128 de la section d'investissement ;

**Décision rendue exécutoire**

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 31.01.2024

Et publication le : 01.02.24

Le Maire,

### DECIDE

**Article 1er :** D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 2024-043 et le montant estimé du marché "Fournitures et plantations d'arbres". Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 80.000,00 € HT, soit 96.000,00 € TTC.

**Article 2 :** De choisir la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables comme procédure du marché.

**Article 3 :** De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2024, article 2128 de la section d'investissement.

A Saint-Jorioz

Le 19 janvier 2024



Le Maire

Michel BEAL